



# «Quand l'Etat oublie les droits, le danger d'exil est bien là»

**PHILOSOPHIE** • A l'Université ouvrière de Genève, la professeure Marie-Claire Caloz-Tschopp organise «Repenser l'exil», un cours-séminaire ouvert à un large public.

**OLIVIER CHAVAZ**

Populariser la philosophie, la confronter au terrain, aux questions d'aujourd'hui. C'est l'un des objectifs poursuivis depuis longtemps par la professeure Marie-Claire Caloz-Tschopp. A peine son travail fini à l'université de Lausanne et de Genève, cette spécialiste de théorie politique le prolonge à la tête d'un programme du Collège international de philosophie de Paris, qui commence à Genève (17 février-19 mai). Intitulé «Repenser l'exil», le cours-séminaire 2011 vise à réfléchir sur l'exil aujourd'hui. La formule repose sur trois piliers: un apport philosophique, des tables rondes avec des personnes diverses de la recherche, du social, du monde syndical, de la politique, de l'art, de la culture et l'ouverture à un large public, local et international (enseignement sur place et à distance).

Pourquoi repenser l'exil? Exil intérieur, politique, religieux, social, intellectuel, du savoir... Moïse, Averroès, Victor Hugo, Einstein. Les exilés, les figures d'exil sont multiples. On associe souvent l'exil à l'étranger, mais, «quand nous disons: 'Je ne me sens plus chez moi', ne serions-nous pas tous touchés par le processus d'expulsion de l'appartenance politique et du monde?» interroge Marie-Claire Caloz-Tschopp. Associée le plus souvent au bannissement, à la mort civique, la notion permet aussi de réfléchir aussi à la mort sociale, au chômage, à la pauvreté. «Quand l'Etat, transformé par le total-libéralisme, devient sécuritaire, oublie les droits, le danger d'exil est bien là», ajoute-t-elle.

## De Platon au Comité invisible

L'invitation à déconstruire l'exil, à le réévaluer à l'aune de l'évolution des sociétés, se nourrit d'auteurs de la tradition. Hannah Arendt, ses notions de «sans-Etat», d'«humains superflus», de «droit d'avoir des droits» sont un point de départ. De Platon, d'Ovide, à Spinoza, Benjamin, en passant par Marx, Bakounine,

Castoriadis et Louise Michel, Victor Hugo, Dante, Kafka, Brecht, Edward Saïd, etc., l'enseignante et chercheuse ne néglige pas des contributions hors sériel, de l'écrivaine Toni Morrison, voire carrément originaux, à l'instar de *l'Insurrection qui vient*, signé du Comité invisible.

L'exercice implique d'interroger le lourd destin et d'explorer les mille et une manières de refuser la violence de l'exil en construisant la citoyenneté contemporaine. «Exil et guerre totale, torture, disparus. Il faut sortir de la vision guerrière dangereuse. Elle n'est pas une fatalité. Il faudra parler du sens du refus d'exil», dit encore Marie-Claire Caloz-Tschopp. L'invention démocratique n'est pas au beau fixe ici. Mais la situation des Tunisiens, des Egyptiens, des Algériens en rappelle le souffle, le désir assoupi. «Le mouvement social est aujourd'hui dans une position de faiblesse. Nous sommes déconcertés par l'incertitude. Penser, est un outil puissant pour résister et créer.» Pour elle, la réflexion philosophique apporte le plaisir de la rigueur, de la découverte, de l'élargissement des perspectives.

## Pas de pré-requis

Le volet genevois du programme du Collège international se déroulera à l'Université ouvrière (UOG). Un lieu symbole de démocratisation des savoirs. Une garantie suffisante pour accueillir, au côté de jeunes chercheurs, des non initiés? Marie-Claire Caloz-Tschopp est catégorique: «Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de la philosophie, ni d'avoir des connaissances préalables. Les participants doivent comprendre le français, sans avoir besoin de parler la langue de Molière...» En revanche, une participation régulière – et active – est recommandée. Des ateliers, groupes de lecture feront suite au cours-séminaire. I

*Caloz-Tschopp M.C., Les sans-Etat dans la philosophie de Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté. Lausanne, Payot, 2000.*



Exil intérieur, politique, religieux, social, intellectuel, du savoir... Moïse, Averroès, Victor Hugo, Einstein. Les exilés, les figures d'exil sont multiples. INTERFOTO

## Six ans de philo itinérante



M.-C. Caloz-Tschopp

Le coup d'envoi sera donné le 17 février (18h-20h30) à l'UOG, avec une introduction de M.-C. Caloz-Tschopp: «Exil, création philosophie et politique, une perspective philosophique de réflexion». Suivront «Etrangers, pauvres, artistes exilés» le 10 mars, «Exil, philosophie, politique» le 19 mars, «Exil, transformation de l'Etat, des droits» le 31 mars, «Exil, sciences sociales et humaines» le 14 avril, «Exil, savoir, formation, recherche, créativité» le 5 mai et «Exil, refus d'exil, philosophie et citoyenneté contemporaine» le 19 mai. La participation est gratuite, matériel com-

pris. Bénévole comme les intervenants, la directrice cherche des moyens financiers pour consolider un réseau local et international d'échange.

Le cours-séminaire fait partie d'un programme du Collège international de philosophie de Paris (CIPH) qui lui a été confié. Basé en Suisse, à Genève, itinérant, étalé sur six ans (2010-2016), il a été lancé l'an dernier en Amérique latine, et s'envolera en Argentine en 2012 avant de poser ses valises en Turquie en 2013. La suite est en gestation. OCZ

Secrétariat et inscriptions, envoi des documents: Jane Seligmann, par courriel à [j.seligmann@bluewin.ch](mailto:j.seligmann@bluewin.ch)  
Présentation du programme: [ciph.org/direction.php?idDP=98](http://ciph.org/direction.php?idDP=98)



L'exécutif avait décidé, par un arrêté datant de juin 2010, de répercuter la hausse des coûts des soins de longue durée sur les patients, en leur demandant une contribution supplémentaire, s'ajoutant aux 10% exigés par l'assurance-maladie obligatoire. KEYSTONE

# Soins à domicile: les assurés devront-ils payer davantage?

**SANTÉ** • Le Parti socialiste accuse l'exécutif cantonal de profiter de la révision de la LAMal pour revoir à la baisse sa participation aux coûts ambulatoires.

**PAULINE CANCELA**

Le Conseil d'Etat profiterait-il de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal) pour augmenter la participation financière des assurés aux soins à domicile? Les socialistes genevois en sont convaincus et avertiront le Grand Conseil ce soir, via une résolution urgente. L'exécutif avait décidé, par un arrêté datant de juin 2010, de répercuter la hausse des coûts des soins de longue durée sur les patients, en leur demandant une contribution supplémentaire, s'ajoutant aux 10% exigés par l'assurance-maladie obligatoire. La mesure est entrée en vigueur en janvier 2011, avertit le parti à la rose.

«L'exécutif a pris cette décision, sans même consulter le parlement», s'insurge la députée Christine Serdaly Morgan. Outre le fait que le Conseil d'Etat aurait outrepassé sa fonction, la manœuvre est jugée «prématurée et contre-productive».

L'arrêté fait suite à une nouvelle disposition de la loi qui interdit aux cantons d'exiger une participation des assurés supérieure à 20%. C'est le monde à l'envers: «Cette mesure visait justement à renforcer la participation de certains cantons alémaniques», explique Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats socialiste. «Genève a profité de la brèche pour revoir sa contribution à la baisse dans le dos du législatif», poursuit sa camarade Lydia Schneider Hausser, députée au parlement genevois. Un non-sens pour les socialistes, puisque le canton aurait toujours mis un point d'honneur à couvrir l'entier des coûts résiduels en matière de soins à domicile, «en partie grâce au centime supplémentaire perçu chaque année par les impôts».

Mais l'augmentation des coûts de la santé et la tarification unifiée sur l'ensemble de la Suisse de la contribution des caisses aux prestations de soins à domicile se font sentir.

L'Etat de Genève devrait aujourd'hui injecter 1,5 million de francs additionnels s'il voulait continuer à couvrir le reste de la facture. Pas très enclin à faire ce sacrifice – pourtant dérisoire en regard du budget total alloué aux soins de longue durée, selon les élues –, l'exécutif a préféré reporter ce manque de financement sur les bénéficiaires, «principalement des personnes âgées ou bénéficiant déjà de prestations complémentaires». Les socialistes craignent dès lors une plus forte précarisation des patients et un transfert massif à l'aide sociale.

De son côté, le Département de la santé (DARES) souligne que ce report de charge sera modulé en fonction du revenu déterminant unifié (RDU) des personnes concernées. Payeront ceux qui peuvent, donc. «Le problème réside avant tout dans le désengagement de l'assurance-maladie, rappelle

Adrien Bron, porte-parole du DARES. L'aide à domicile à Genève demeure la plus subventionnée de Suisse.» Il assure encore que la compétence du Conseil d'Etat en la matière ne fait aucun doute.

Reste qu'avec la complexification du système d'Etat décourage des patients pourtant dans le besoin», estime Christine Serdaly Morgan. Lydia Schneider Hausser note également qu'une «opacité totale» règne sur les détails de l'opération. Celle-ci révèle l'imbroglie du jeu financier, qui s'éloigne de plus en plus d'une prise en charge des soins proche du patient voulue par le canton jusqu'à aujourd'hui et par la Confédération suisse des directeurs et directrices cantonaux de la santé. De fait, l'arrêté laisse à penser que l'Etat préfère éviter le débat public sur un enjeu d'importance capitale. Tout ceci alors qu'il n'a pas encore présenté de planification sanitaire censée déterminer les besoins de la population en termes de santé, ajoutent les députées socialistes. I